# J.A.B. Course à pied et Marche - Bordères sur l'Echez

LE RELAIS DE LA SAINT BARTHELEMY - Vendredi 23 Aout 2024 : 19H

### BULLETIN D'INSCRIPTION

- Inscription Place Jean Jaurès (sous le kiosque) à Bordères sur l'Echez à partir de 17h45 le jour de la course.
- ☐ Relais course à pied chronométré : 6 km X 2, sur chemin forestier et route avec un départ et une arrivée sur la place de Bordères
- ☐ Marche non chronométrée : 6 km sur chemin forestier et route avec un départ et une arrivée sur la place de Bordères

## **DOSSARD:**

Droits d'inscription:

12 Euros pour le RELAIS (par équipe) 2\* 6 km sur pyreneeschrono.fr 5 Euros pour la marche non chronométrée sur pyreneeschrono.fr

14 Euros pour le RELAIS (par équipe) 2 \* 6 km : sur place le jour de la course 6 Euros pour la marche non chronométrée : sur place le jour de la course

Renseignements: site: jab-course.fr

**2** 06 87 46 35 12

Mail: jerome.souyeaux@orange.fr

#### Inscriptions sur pyreneeschrono.fr

| N° | NOM-PRENOM | CLUB |
|----|------------|------|
|    |            |      |
|    |            |      |
|    |            |      |

Ne pas jeter sur la voie publique

#### REGLEMENT

<u>Article 1</u>: La J.A.B. Course à pied et Marche organise une épreuve pédestre intitulée Relais de la St-Barthélémy. Elle se déroulera le vendredi 23 août 2024 à 19h.

L'épreuve de course relais chronométrée est ouverte à la participation de tous ceux qui le souhaitent et qui disposent :

- D'une licence FFA ou d'une fédération agréée par la FFA en cours de validité
- D'un certificat médical datant de moins de 1 an et précisant l'aptitude à la pratique de la course à pied en compétition
- Du PPS (Parcours Prévention Santé) délivré par la FFA (sur le site <a href="https://pps.athle.fr/">https://pps.athle.fr/</a>)
  valable 3 mois

#### Article 2:

La course relais se déroule sur une distance totale de 12 km.

La marche non chronométrée se déroule sur une distance de 6 km.

Départ et Arrivée au centre du village, Place Jean Jaurès (sous le kiosque).

Les parcours sont sur chemins forestiers et route. Un droit d'inscription de <u>6€</u> sera demandé à chaque participant de la marche et de <u>14€ pour chaque équipe de la course relais.</u>

Toute inscription est définitive, pas de remboursement.

<u>Article 3 :</u> Le contrôle d'arrivée sera clôturé 1h20 après le départ. Les participants qui dépasseront ce temps ne seront pas classés.

<u>Article 4</u>: Droit à l'image et à l'écriture : Les concurrents, par leur engagement, déclarent renoncer à leur droit à l'image et à leur droit d'écriture et autorisent la JAB à exploiter les photos, films et noms se rapportant à l'épreuve.

<u>Article 5</u>: Tous les concurrents inscrits sont couverts par une assurance qui couvre les lésions directement occasionnées par le déroulement de la course, exceptées celles survenues à la suite d'une maladie latente, d'une imprudence du fait du participant, d'une infraction des lois, etc....

Article 6 : Un cadeau est offert à tous les inscrits.

Pour la course relais 12 km, seront récompensées :

- Les 3 premières équipes féminines
- Les 3 premières équipes masculines
- Les 3 premières équipes mixtes

<u>Article 7 :</u> L'organisation se chargera du bon déroulement de la course. Elle disposera d'une Assistance médicale adaptée.

Un poste de ravitaillement sera installé en fin de course. Pas de ravitaillement sur le parcours : chaque participant doit anticiper et prévoir une réserve d'eau et de nourriture selon ses besoins et les conditions climatiques le jour de la course.

Chaque participant est tenu de respecter l'environnement de l'épreuve : aucun déchet ne doit être jeté sur le parcours. Merci de privilégier les verres réutilisables personnels pour le ravitaillement.

<u>Article 8</u>: L'organisation ne pourra pas être tenue responsable des dommages et préjudices qui pourraient survenir lors du déroulement de l'épreuve, soit sur les participants, soit sur d'autres personnes, à l'exception naturellement des cas prévus à l'article 5.

Article 9 : Chaque participant dûment inscrit est réputé accepter le règlement.